



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers

N° 0059 /DP/SE/SPM/DAF/COMIFAC/04-2026

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE OUVERTE
N°002/DP/SE/SPM/DAF/COMIFAC/04-2026 RELATIVE A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES ASCENSEURS ET D'UN ONDULEUR DE L'IMMEUBLE SIÈGE
DE LA COMIFAC

1. Objet

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) lance la présente consultation ouverte en vue de sélectionner un prestataire spécialisé pour assurer « l'entretien, la maintenance préventive et corrective des ascenseurs et d'un onduleur de son immeuble siège. ».

Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale invite, par la présente Demande de propositions Technique et Financière, les prestataires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, « *Pour l'entretien et la maintenance préventive et corrective des ascenseurs et d'un onduleur de l'immeuble siège de la COMIFAC* » dont le Termes de référence relatifs sont annexés dans ce dossier de consultation.

2. Financement

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par : - La COMIFAC

3. Validité des Cotations

Les offres resteront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

4. Remise des Cotations

Les Soumissionnaires produiront un (01) original et trois (03) copies marquées comme tels.

Les offres seront déposées, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard : ~~le 13 MAI 2026~~
à 14 heures, avec la mention :

« AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE OUVERTE
N°002/DP/SE/SPM/DAF/COMIFAC/04-2026 RELATIVE A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES ASCENSEURS ET D'UN ONDULEUR DE L'IMMEUBLE SIÈGE
DE LA COMIFAC -

A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

5. Consultation et Retrait du dossier de Consutation :

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC sis à dragage, nouveau centre administratif, derrière le centre de production des passeports ; Tél: (+237) 658 80 76 43 ; (+237) 694 39 16 50 B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org.

Secrétariat Exécutif Tél: (+237) 658 80 76 43 ; (+237) 694 39 16 50

B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org

6. **Attribution:**

Le Contrat sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentiel aux prescriptions de la Demande de Propositions technique et Financière, évaluée la moins disante et possédant la qualification requise.

7. **Lieu et durée de la Prestation**

Les services sont à fournir, à l'immeuble siège du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour un délai maximum de douze (12) mois suivant la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

8. **Renseignements**

Les soumissionnaires intéressés et désirant obtenir des informations complémentaires peuvent se rapprocher du *Secrétariat Exécutif de la COMIFAC sis à dragage, nouveau centre administratif, derrière le centre de production des passeports ; Tél: (+237) 658 80 76 43 ; (+237) 694 39 16 50 B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org*

Fait à Yaoundé le 16 Avril 2026



Secrétariat Exécutif Tél: (+237) 658 80 76 43 ; (+237) 694 39 16 50

B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org

ANNEXE :

TERMES DE REFERENCE DE LA CONSULTATION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un contrat de maintenance de type « SIMPLE » (maintenance préventive conditionnelle et dépannage) pour une période initiale d'un (01) an, renouvelable par tacite reconduction, portant sur :

- Quatre (4) ascenseurs de marque OTIS GEN2 Life (3x 400Kg/9nvx/1m/s et 1x 500Kg/8nvx/1m/s), identifiés par les numéros de série : 45NSNLH2, 45NSNLH3, 45NSNLH4, 45NSNLH5.
- Un (1) onduleur INFOSEC UPS de type 30KVA.

Le prestataire retenu sera désigné comme « le Titulaire du Marché ».

2. LIEU D'EXÉCUTION

Toutes les prestations seront exécutées à l'immeuble du siège de la COMIFAC, situé à Yaoundé, Cameroun.

3. VISITE DES INSTALLATIONS

Une visite obligatoire des équipements (ascenseurs et onduleur) sera organisée sur site le xx à 10h00.

Cette visite a pour but de permettre aux prestataires intéressés de prendre connaissance de l'état et de la configuration exacte des installations. La présence d'un représentant technique de chaque soumissionnaire est fortement recommandée.

Point de rendez-vous : Accueil du siège de la COMIFAC.

Pour confirmation de participation, contacter : [Nom, Fonction, Tél, Email du responsable COMIFAC].

4. ÉTENDUE DES PRESTATIONS EXIGÉES

Le Titulaire devra fournir les services décrits ci-dessous, conformément aux standards techniques du fabricant OTIS pour les ascenseurs et aux bonnes pratiques pour l'onduleur :

A. Pour les Ascenseurs :

- Maintenance Préventive : Exécution de 12 visites techniques planifiées par an et par ascenseur, espacées au maximum de 6 semaines, incluant des contrôles semestriels (câbles) et un contrôle annuel approfondi (essai parachute, nettoyage cuvette/toit/machinerie). Les visites ont lieu les jours ouvrés, de 8h à 17h.
- Maintenance Corrective (Dépannage) : Engagement sur des délais d'intervention impératifs :
- Personne(s) bloquée(s) en cabine : Intervention sous 1 heure, 24h/24, 7j/7.
- Panne standard (ascenseur à l'arrêt) : Intervention sous 4 heures, de 6h à 22h, 7j/7.



- Service d'Assistance : Mise à disposition d'une HOTLINE dédiée et permanente pour la déclaration des pannes et les demandes d'urgence.

B. Pour l'Onduleur (Option incluse) :

- Maintenance Préventive : Exécution de 4 visites de contrôle technique par an, incluant contrôle visuel, mesures électriques, resserrage, nettoyage et tests.

5. LIMITES DU CONTRAT

Le contrat de type « SIMPLE » n'inclut pas le remplacement des pièces de rechange, sauf celles usées normalement dans le cadre d'une maintenance préventive standard (à préciser dans l'offre). Sont explicitement exclus : le remplacement des pièces vétustes/obsolètes, les dégradations dues au vandalisme/accident/instabilité électrique, les travaux de modernisation ou de mise en conformité réglementaire, et le nettoyage esthétique des cabines.

6. EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les candidats devront fournir, à l'appui de leur offre technique et financière :

- Un certificat de capacité technique délivré par la marque OTIS ou une attestation d'habilitation équivalente justifiant de la capacité à entretenir les modèles GEN2 Life.
- La photocopie du Registre de Commerce (RCCM) et de la patente à jour.
- Un certificat de conformité fiscale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- La liste du personnel technique certifié qui interviendra, avec leurs CV.
- Les références de trois (3) contrats similaires exécutés au cours des trois dernières années, avec les coordonnées des clients pour vérification.
- Une proposition détaillée du plan de maintenance annuel.
- Une déclaration sur l'honneur de non-conflit d'intérêts et de respect des lois en vigueur.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base d'une analyse selon les critères suivants :

- Valeur technique (pondération : 70%) : Adéquation de la proposition aux exigences, qualifications du personnel, références, qualité du plan de maintenance, réactivité déclarée.
- Prix (pondération : 30%) : Coût global de la prestation pour un an, détaillant la main d'œuvre, les forfaits de visite et la grille tarifaire pour les pièces de rechange éventuelles (à fournir en annexe).

8. MODALITÉS PRATIQUES

- **Date limite de réception des offres :** Le XX 00 Décembre 2025 à 15h00 heure locale.
- **Adresse de dépôt :** Les offres techniques et financières, en double exemplaire sous pli fermé portant la mention « **CONSULTATION RESTREINTE MAINTENANCE ASCENSEURS – DCR/COMIFAC/MAINT_ASC/2025 – NE PAS OUVRIR** », doivent être déposées au siège de la COMIFAC à l'adresse susmentionnée.
- **Ouverture des plis :** L'ouverture des offres aura lieu le [DATE] à [HEURE] dans les locaux de la COMIFAC.
- **Durée de validité des offres :** Les offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt.
- **Renseignements techniques :** Pour toute information technique, contacter : Nom, Fonction, Tél, Email du responsable COMIFAC.

9. DROIT APPLICABLE ET RÉGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat sera régi par le droit camerounais. Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents du Cameroun.

La COMIFAC se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne serait pas conforme aux exigences de la présente consultation ou d'annuler la procédure sans avoir à en justifier les raisons.

Fait à Yaoundé, le
Pour la COMIFAC,



Secrétariat Exécutif Tél: (+237) 658 80 76 43 ; (+237) 694 39 16 50

B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org